

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au Conseil: 11

Normbre en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10 Date de la convocation : 21/09/2023

- Date affichage:

Présents: ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence,

FERREUX Morgane, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, Serge RECOLET, Gabriel POULET.

Absents excusés: BANDERIER Jacky, Didier ROUMEAS.

Secrétaire de séance : FERREUX Morgane

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

### 1 - Ordre du jour :

- Approbation des PV du 22 août et du 14 septembre 2023
- Impayés
- Bilan de saison des marchés
- Aménagement de la plage : choix du maitre d'œuvre
- Travaux salle de l'avenir
- Groupement électricité : adhésion au nouveau groupement d'achat d'électricité pour le 01/01/2026
- Logement 26 rue de la chapelle : bilan des travaux de rénovation, montant du loyer
- Véloroute : projet du Conseil Départemental du Jura
- Fibre
- Questions diverses.

## 2 - Délibérations :

Délibération n°23051

## Aménagement de la Plage de Doucier : choix du maître d'œuvre

Plusieurs cabinets ont été consultés : Boudier Ingénierie de Lons le Saunier, Cabinet André de Pontarlier, Cabinet Probat de Plainoiseau, cabinet SOCODER de Dole, Verdi Ingenierie de Dole.

Madame le Maire présente les réponses et offres reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet ABCD comme maitre d'œuvre pour le projet aménagement de la plage pour un montant de 9 605,00€HT.

Délibération n°23052

#### Marché des producteurs, saison estivale 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'association des producteurs Les 4 Saisons à organiser un marché hebdomadaire des producteurs pour la saison estivale 2024, de mettre à disposition le parking situé au centre du village ainsi que l'électricité moyennant une contribution financière de 70€/marché et d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec l'association des producteurs les 4 saisons en début de saison estivale 2024.

Délibération n°23053

# Adhésion a un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et les services associés et autorise madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

# Logement situé au 26 rue de la chapelle, montant du loyer

Les travaux de rénovation du logement sont terminés; lors de sa séance du 09 juin 2023 le conseil municipal avait rete<sup>nu</sup> la candidature de madame Aude Dubrez-Forgnone pour ce logement.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (9 pour et 1 abstention) le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 508€ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

#### Délibération n°23055

Convention de passage d'une véloroute sur parcelle communale avec le Département du Jura Le Conseil Départemental du Jura sollicite l'accord de la commune de Doucier pour le passage d'une Véloroute sur les parcelles communales ZC49 et ZC71 situées sur la commune de Marigny. Considérant que le tracé emprunte le chemin blanc existant qui relie la Pergola au parking du site de la Plage de Doucier, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise madame le Maire à signer la convention de passage avec le Conseil Départemental du Jura.

## 3- Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération :

- Le procès-verbal de la réunion du 22 août 2023 et celui de la réunion du 14 septembre 2023 sont approuvés
- Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élèvent à 3 419.94€. Suite à la décision prise lors de la dernière séance de lancer les procédures d'expulsion, un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé aux locataires en défaut de paiement. Le conseil municipal décide d'avoir recours à un huissier de justice.
- Bilan des marchés. Le marché communal du mardi s'est relativement bien passé; au vu des conditions météorologiques, il y a eu moins de monde, moins d'exposants. Par contre la charge de travail a été la même pour l'employé communal. Les marchés nocturnes du mercredi soir se sont bien déroulés, le bail se finissait cette année et ne sera pas renouvelé.

  Monsieur Humblot a fait part à Madame le Maire des difficultés que ges clients rencontraient pour se

stationner les veilles et jours de marché.

- Travaux salle de l'avenir : les entreprises ont fait des demandes d'informations complémentaires et des observations au vu du cahier des charges qui leur avait été adressé. Le Conseil Municipal décide d'apporter des modifications au cahier des charges et qu'il sera prochainement adressé aux entreprises qui devront avoir fait parvenir leur offre pour le prochain conseil municipal du 17 octobre 2023.
- Fibre : les administrés concernés visuellement par l'implantation des poteaux de la fibre ont tous été destinataire d'un courrier pour recueillir leurs observations. Les habitants de Chambly et ceux de la rue des cascades n'ont pas émis d'avis défavorable. Rue des écureuils les habitants sont opposés à ce projet d'installation de la fibre en aérien ; le conseil municipal propose d'organiser une réunion avec les représentants du Département et de l'entreprise ayant en charge les travaux.

## 4 – Questions diverses:

- Jardin du souvenir : le conseil municipal engage une réflexion pour l'installation d'une plaque commémorative permettant aux familles de mettre une plaque nominative
- Le 05 octobre 2023 les espaces France Services de Terre d'Emeraude communauté organisent leurs portes ouvertes à la salle de la Grenette à Orgelet.
- Madame le Maire, madame Dubrez-Forgnone et la secrétaire de mairie suivront la formation dispensée par l'AMJ pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde Communal
- Camion d'outillage : en période scolaire, il serait souhaitable que le camion vienne le mercredi après midi ou le samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal:

La secrétaire ; Morgane FERREUX

Le Maire Nathalie ROU